

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALL-CHEM SACHETS BLUE

Date de révision: 21/03/2025

Page 1 de 11

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

ALL-CHEM SACHETS BLUE

**Code du produit:**

62101

**UFI:** GXUU-NY56-9RED-TN6Q

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange**

Biocide

Type de produits 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Reimo Reisemobil-Center GmbH

Rue: Boschrung 10

Lieu: D-63329 Egelsbach

Téléphone: +49 (0) 6150 8662 330

E-mail: shop@reimo.com

Internet: www.reimo.com

Service responsable: Technische Beratung

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0) 6150 8662 330 Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2; H315

Eye Dam. 1; H318

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol

**Mention d'avertissement:** Danger

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALL-CHEM SACHETS BLUE

Date de révision: 21/03/2025

Page 2 de 11

#### Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
52-51-7	bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol			10 - < 15 %
	200-143-0	603-085-00-8	01-2119980938-15	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H312 H302 H315 H318 H335 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
52-51-7	200-143-0	bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	10 - < 15 %
	dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10		

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

##### Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologue. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Éviter les frottements.

##### Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALL-CHEM SACHETS BLUE

Date de révision: 21/03/2025

Page 3 de 11

bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitements symptomatiques.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction, Jet d'eau en aspersion.  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone, acide hydrobromique à, Produits de pyrolyse, toxique

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection

#### **Information supplémentaire**

Abattre la poussière avec un jet d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### **Pour les non-securistes**

Eloigner toute source d'ignition. Evacuer les personnes en lieu sûr. Utiliser un équipement de protection individuel

##### **Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Éviter la formation de poussière. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

##### **Pour le nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

##### **Autres informations**

Ne pas balayer à sec, si cela peut provoquer des poussières et de l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALL-CHEM SACHETS BLUE

Date de révision: 21/03/2025

Page 4 de 11

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Métaux, Eau, base forte

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: Humidité, Forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Biocide

Type de produits 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
-	Poussières alvéolaires (locaux de travail)	-	3,5		VME (8 h)	
-	Poussières alvéolaires (mines et carrières)	-	5		VME (8 h)	
-	Poussières totales (locaux de travail)	-	7		VME (8 h)	

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Port d'un équipement de protection individuel pour les yeux conforme EN 166.

##### Protection des mains

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALL-CHEM SACHETS BLUE

Date de révision: 21/03/2025

Page 5 de 11

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, dépassement de la valeur limite, dégagement de poussière

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre:  
Type de filtre: P (EN 149)

#### Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide (Poudre)
Couleur:	bleu
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	> 130 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	5 - 7 (10 g/l)
Viscosité cinématique:	non applicable
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	0,18 (*)
Pression de vapeur (à 20 °C):	< 0,01(*) hPa
Densité:	1,4 g/cm³
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non déterminé

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

##### Dangers d'explosion

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

##### Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides: 99,01 %

##### Information supplémentaire

(\*) bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALL-CHEM SACHETS BLUE

Date de révision: 21/03/2025

Page 6 de 11

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Génération/dégagement de poussière, Humidité Radiations UV/rayonnement solaire.

### 10.5. Matières incompatibles

Métaux, Eau, base forte

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone, acide hydrobromique à, Produits de pyrolyse, toxique

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
52-51-7	bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol					
	orale		ATE 500 mg/kg			
	cutanée		ATE 1100 mg/kg			

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Contact avec la peau.

Fines et poussières: Inhalation, Contact avec les yeux.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALL-CHEM SACHETS BLUE

Date de révision: 21/03/2025

Page 7 de 11

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### **12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nº CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose [h][d]	Espèce	Source	Méthode
52-51-7	bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,026 mg/l	72 h Desmodesmus subspicatus	ECHA	OCDE 201
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 43 mg/l ( )	3 h Boue activée		ECHA	OECD 209

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
52-51-7	bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	Évaluation			
	OCDE 301B		20 %	28	ECHA
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALL-CHEM SACHETS BLUE

Date de révision: 21/03/2025

Page 8 de 11

#### Transport terrestre (ADR/RID)

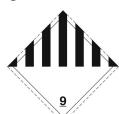
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3077

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 9



Code de classement:

M7

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

Nº danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

#### Transport fluvial (ADN)

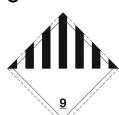
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3077

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 9



Code de classement:

M7

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

#### Transport maritime (IMDG)

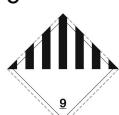
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3077

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 9



Marine pollutant:

P

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALL-CHEM SACHETS BLUE

Date de révision: 21/03/2025

Page 9 de 11

Dispositions spéciales: 274 335 966 967 969

Quantité limitée (LQ): 5 kg

Quantité exceptée: E1

EmS: F-A, S-F

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

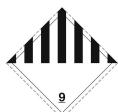
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3077

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A179 A197 A215

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G

Passenger LQ: Y956

Quantité exceptée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 400 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 956

IATA-Quantité maximale (cargo): 400 kg

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1 Danger pour l'environnement aquatique

##### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Numéro d'enregistrement biocide: N-116871

##### Information supplémentaire



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALL-CHEM SACHETS BLUE

Date de révision: 21/03/2025

Page 10 de 11

Les réglementations nationales doivent être également observées!

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie)

CLP: Classification, Labelling and Packaging (classification, étiquetage et emballage)

UE: Union européenne

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Système général harmonisé de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques)

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)

UN: United Nations (Organisation des Nations unies)

PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic (persistant, bioaccumulable, toxique)

SVHC: Substance of Very High Concern (Substance extrêmement préoccupante)

vPvB: very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

ATE: Acute Toxicity Estimates (estimation de la toxicité aiguë)

BCF: Bio-Concentration Factor (facteur de bio-concentration)

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau dérivé d'effet minimal )

DNEL: Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet )

PNEC: Predicted No Effect Concentration (concentration prédictive sans effet)

VOC: Volatile Organic Compounds (Composés organiques volatils)

DIN: Deutsches Institut für Normung e.V. (Institut allemand de normalisation)

EN: European Standard (Norme européenne)

ISO: International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)

IUCLID: International Uniform Chemical Information Database (Base de données internationale d'informations chimiques uniformes)

LC50: Lethal Concentration, 50 % (concentration létale, 50 %)

LD50: Lethal Dose, 50 % (dose létale, 50 %)

LL50: Lethal Loading, 50 % (Charge létal, 50 %)

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development (Organisation de coopération et de développement économiques)

EC50: Effective Concentration 50 % (Concentration efficace à 50 %)

M-Faktor: Multiplication Factor (Facteur de multiplication)

EL50: Effect Loading, 50 % (Charge d'effet, 50 %)

ErC50: Effective Concentration 50 %, growth rate (Concentration efficace à 50 %, taux de croissance)

M-Faktor: Multiplication Factor (Facteur de multiplication)

NOEC: No Observed Effect Concentration (Concentration sans effet observé)

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

DGR: Dangerous Goods Regulations (Réglementation sur les marchandises dangereuses)

EmS: Emergency Schedules (Horaires d'urgence)

IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)

IBC: Intermediate Bulk Container (Conteneur intermédiaire en vrac)

ICAO: International Civil Aviation Organization (Organisation de l'aviation civile internationale)

IE: Industrial Emissions (Émissions industrielles)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)

LQ: Limited Quantity (quantité limitée)

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships (Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires)



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALL-CHEM SACHETS BLUE

Date de révision: 21/03/2025

Page 11 de 11

MFAG: Medical First Aid Guide (Guide médical de premiers secours)

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)

TI: Technical Instructions (Instructions techniques)

#### Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*